

COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 16 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le dix avril deux mille vingt-six par Madame le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : 38 membres,

Mme ROYER,

Mme ROUSSELIN, M. BERRUEZO, Mme MARETHEU, M. SCHREIBER, Mme RAYNAUD, M. PEREZ, Mme NOIRET, M. COUTURE, Mme LEVY, M. COURTOIS L., Mme VASQUEZ, M. PELLÉ, M. CARREZ, Mme PECOT, M. BONIFACE (à partir du point 8), Mme DANI, M. MOLEINS, Mme BELLAL, M. BOUCHET, Mme ALLARD, M. REZARD, Mme BRANES, M. CAVANNA, Mme HOUDOT, M. RENÉ, Mme TROUBLÉ, Mme HASSID, M. MONROCHE, Mme CHELLY, M. CASTILLE, Mme CIPCIC, M. GRIGNON, Mme CALVEZ, M. RUTIN, Mme SALAGAMA, M. MARTET, Mme RAFFET

Excusé(s) :

M. COURTOIS M. donne pouvoir à Mme TROUBLÉ ;

M. BONIFACE donne pouvoir à M. PEREZ du point 2 jusqu'au point 7 inclus.

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Mme CALVEZ

Ces formalités remplies, le Conseil Municipal a :

- Approuvé, à l'unanimité, les procès-verbaux analytiques des Conseils municipaux du 20 mars et du 02 avril 2026, par 39 voix pour,
- Pris connaissance des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Adopté, à l'unanimité, le Règlement Budgétaire et Financier (RBF), par 35 voix pour et 4 abstentions (M. Rutin, Mme Salagama, M. Martet, Mme Raffet),
- Voté, à la majorité, les taux de fiscalité pour 2026, par 35 voix pour et 4 contre (M. Rutin, Mme Salagama, M. Martet, Mme Raffet),
- Approuvé, à l'unanimité, la majoration de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale à compter de 2027, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la constitution de provisions pour dépréciation de créances douteuses à hauteur de 55 000€, par 39 voix pour,
- Donné acte de la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 et approuvé, à l'unanimité, le CFU exercice 2025 dressé conjointement par le Maire et le Comptable public, par 34 voix pour (Mme Royer ne participe pas au vote) et 4 élus décident de ne pas prendre part au vote (M. Rutin, Mme Salagama, M. Martet, Mme Raffet),
- Approuvé, à l'unanimité, l'affectation du résultat issu du CFU 2025, par 35 voix pour, 4 élus décident de ne pas prendre part au vote (M. Rutin, Mme Salagama, M. Martet, Mme Raffet),
- Adopté, à la majorité, le Budget Primitif 2026, par 35 voix pour et 4 contre (M. Rutin, Mme Salagama, M. Martet, Mme Raffet),
- Approuvé, à l'unanimité, le recours au vote à mains levées et désigné, à l'unanimité, les représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la répartition de la subvention communale allouée aux associations culturelles Budget Primitif 2026, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la répartition de la subvention communale allouée aux associations sportives locales au titre du Budget Primitif 2026 et autorisé Madame le Maire à signer les conventions d'objectifs des associations, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la répartition de la subvention communale allouée aux associations scolaires Budget Primitif 2026, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la répartition de la subvention communale allouée aux associations à caractère social Budget Primitif 2026, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention communale allouée à l'association des Commerçants des Joncs Marins et de la Maltournée au titre du Budget Primitif 2026, par 39 voix pour,

- Approuvé, à l'unanimité, les orientations données à la formation des élus de la collectivité et fixé le montant global annuel des dépenses de formation des élus à 12 500€, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la signature de la convention de partenariat avec la FNCCR, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs du personnel communal, par 39 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Maire



[Handwritten signature]
Christel ROYER